



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2015.

Bonne lecture et bel été à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

mairie-anjeux@orange.fr

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : ARMAND Isabelle – AUGUSTO Manuel – BALLAY Christelle – BARTHELEMY Pascal – CHOLLEY Georges – COLLAS Louis – MONNEY Joël – PERRIN Yvette – PETITGENET Sylvain – VOIRIN Martine

Absent excusé : JATTEAU Fabrice

Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

Fleurissement du village

Le remarquable fleurissement du village mené par Yvette PERRIN a été réalisé ce printemps pour la somme de 93,06 €. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal présents acceptent de la rembourser de ce montant.

Groupement de commande

Le contrôle de notre système d'assainissement est effectué par l'intermédiaire du Conseil Départemental qui organise un groupement de commande soumis à délibération : accepté à l'unanimité des membres présents.

Convention cimetière-église avec la commune de La Pisseure

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer une convention avec La Pisseure permettant de mettre à plat et d'entériner les accords tacites entre les deux communes concernant l'accès au cimetière et l'usage de l'église par la commune de La Pisseure.

Cette mise à jour permettra d'inclure en respectant la proportion d'1/6 les frais d'entretien du cimetière, la maintenance des cloches, le gardiennage de l'église ainsi que les investissements d'entretien et de rénovation à la charge de La Pisseure.

Le conseil approuve cette convention à l'unanimité.

Renouvellement du bail de chasse

Le bail de chasse de l'ACCA est à renouveler en 2015. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder un nouveau bail dans les mêmes conditions : trois ans renouvelables une fois pour un montant de 305 € par an.

Décision modificative

La modification de la ligne comptable du compte 615 à mettre sur le compte 628 est acceptée à l'unanimité.

Pont du ruisseau des prés

La commune d'Anjeux ne possède pas la compétence de la gestion des rivières. Cette compétence est nécessaire pour solliciter des subventions facilitant le financement la reprise du pont du ruisseau des prés. Depuis la dissolution du syndicat Planey-Dorgeon la compétence des rivières a été reprise par la Communauté de Communes de la Haute Comté (CCHC). La CCHC a donc été sollicitée pour le montage d'un dossier. En réponse la CCHC indique que la reprise d'un pont appartient aux propriétaires riverains de la voirie et invite M. PETITGENET à reprendre contact avec M. GIRARDI du service environnement du conseil départemental.

Courrier de Mme Annette VINCENT

Pour faciliter les travaux d'assainissement communaux M. et Mme VINCENT avaient accepté en 2003 le passage des canalisations sur leur propriété, en échange d'un raccordement gratuit et sous condition d'une remise en état de leur terrain. Cette remise en état n'a jamais été finalisée malgré les demandes verbales effectuées. Le chemin d'accès à leur habitation reste marqué par les fouilles réalisées. Malgré l'ancienneté des travaux le Conseil Municipal considère que le dépôt d'un ou deux mètres cubes de tout-venant à associer à d'autres travaux de voirie permettra de solder cette requête.

Heures de l'employé communal

Après environ 18 mois de fonctionnement de l'équipe municipale, au vu des travaux réalisés et des besoins de la commune, avec l'accord de l'intéressé, les heures de l'employé communal seront diminuées. De 20 heures en moyenne annuelle par semaine elles passeront à 16 heures annualisées (19 heures l'été, et 13 heures l'hiver). La proposition est acceptée à l'unanimité.

Etat d'assiette des coupes 2015

Quatre coupes seront mises en vente le 1^{er} juillet : 26r, 6r, 27 et 17.

L'ONF doit disposer de la délibération du conseil : 1 abstention et 9 pour : accepté à la majorité.

Carte communale et PLUI

La CCHC lance le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour définir sur le territoire de l'intercommunalité les différentes zones constructibles et leur destination : habitat, industrie... Ce PLUI devra être validé en décembre 2019. Pour suivre les réunions de travail concernant ce dossier sont nommés : Sylvain PETITGENET, titulaire, et Pascal BARTHELEMY, suppléant.

Le Conseil Municipal précédent avait lancé la mise en place d'une carte communale. Toutes les étapes jusqu'à l'enquête publique en ont été réalisées mais le Conseil n'avait jamais été sollicité pour la dernière étape : la validation.

Nous avons actuellement deux choix : valider la carte communale ou ne pas la valider.

Si nous validons cette carte nous pouvons percevoir des subventions. Cependant, à partir du 1^{er} juillet 2015 l'Etat se désengage de l'instruction des permis de construire : les communes qui possèdent un document d'urbanisme de type carte communale auront à cette date l'obligation d'instruire elles-mêmes les dossiers, avec les compétences nécessaires au suivi et la gestion des contentieux que cela suppose. Pour venir en aide aux communes et intercommunalités non formées à cet exercice le Conseil Départemental est en train de mettre en place un service compétent au sein d'Ingénierie 70. Mais l'utilisation de ce service public a un coût pour la commune, variable selon le document d'urbanisme sollicité, modification de façade, permis

de construire... allant de 100 à 300 € par dossier déposé, montant renouvelable à chaque modification du dossier.

En restant dans le régime général, le Régime National d'Urbanisme (RNU) l'Etat poursuit gratuitement pour la commune l'instruction des dossiers jusqu'à la mise en place du PLUI.

Avec ou sans carte communale la définition des zones constructibles du territoire communal sera effectuée par le PLUI, et puisque les subventions obtenues par une validation de la carte communale risquent de ne servir qu'à financer le traitement des dossiers déposés en mairie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas valider la carte communale.

Ratio d'avancement de grade

Pour permettre aux employés communaux une évolution de leur poste, basée sur l'ancienneté, le ratio d'avancement de grade est soumis à délibération : 1 abstention et 9 voix pour ; accepté à la majorité.

Travaux

Lampes de rue

Le SIED subventionne à 80 % la modification de l'éclairage public permettant les économies d'énergie. L'entreprise Blampied a installé différentes lampes dans la rue de la cornée pour faciliter la comparaison et le choix des ampoules.

La première lampe installée est une lampe à sodium, donnant une lumière jaunâtre, à 320 € pièce et consommant 2 fois 70 watts au lieu des anciennes lampes qui consomment actuellement 2 fois 125 watts. Les fournisseurs proposent également de nouvelles lampes à LED au faisceau lumineux blanc plus intense consommant 2 fois 52 watts. Ces lampes sont au prix unitaire de 420 à 450 € et restent toujours éligibles aux 80% de subventions du SIED.

Avec 42 lampes réparties sur toute la commune le choix de lampes à LED occasionne un surcoût d'environ 1100 €, amorti sur 3 ans grâce aux économies d'énergies escomptées. Tout le dispositif d'éclairage est garanti 5 ans.

La lampe à LED à 420 € possède un contrôle de gradation avec un palier autonome. Durant les longues périodes nocturnes, chaque lampe peut être activée individuellement pour analyser l'intensité et la durée de la période nocturne. Suite à ce bilan, le dispositif produit quelques heures d'éclairage à 100% puis diminue automatiquement sa puissance à 50 %, au cœur de la nuit, avant de reprendre quelques heures avant le lever du jour un éclairage à 100%. Le choix du Conseil se porte sur cette dernière lampe.

Dossier accessibilité des bâtiments publics

Le dossier doit être déposé en Préfecture le 27 septembre 2015.

Concernant l'Eglise, la visite et le rapport de M. Langrognet (cf. bulletin n° 11) nous permettent de solliciter une dérogation.

Concernant la salle communale et la mairie, au vu de la complexité des directives à appliquer (multiplicité des handicaps à prendre en compte et des adaptations à prévoir), le cabinet d'architectes Bergeret de Vesoul a été sollicité pour une mission de faisabilité présentant le chiffrage estimatif des travaux à effectuer. Le coût de cette étape a été intégré au budget 2015. Il s'élève à 1200 € par bâtiment considéré.

Suite à cette mission, les travaux exigés par l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) se déroulent en trois phases. La première concerne l'esquisse du projet d'aménagement, le chiffrage et la préparation du permis de construire. La seconde phase correspond à la mise en place des documents pour la consultation des entreprises afin d'établir les différents marchés. La dernière phase concerne le suivi et la réception des travaux. L'architecte est tenu de mettre en place une mission globale mais après les deux premières phases la maîtrise d'œuvre peut être reprise par la commune permettant une diminution du coût du suivi. Le

Conseil Général prolonge son soutien par une subvention sur les aménagements directement liés à l'accessibilité des handicapés pendant 3 ans.

Louis COLLAS s'interroge sur l'obligation de l'ADAP concernant la mairie dans le cas d'une demande de permis de construire pour de nouveaux locaux.

Travaux de voirie

Les devis sollicités auprès des entreprises Maillard, ATC et Schwebel pour les différents travaux envisagés lors des précédents conseils font apparaître de grandes différences de coûts. L'entreprise Schwebel, la mieux disante, est choisie pour la réalisation des travaux de voirie.

Equipement de la salle communale

Suite à l'arrêt de son activité professionnelle Fabrice JATTEAU propose à la commune un lot conséquent de vaisselle : un jeu de 6 casseroles inox et un lot de poêles, l'ensemble de marque De Buyer, des pichets à vin, divers accessoires (paniers à pain, seau à champagne...) ainsi que 40 assiettes à dessert.

Le Conseil Municipal accepte de reprendre cet équipement qui complète parfaitement le matériel existant pour la somme de 100 €.

Questions diverses :

Demande d'autorisation de vente de pizzas

M. Jeannin sollicite la commune pour une autorisation d'activité de pizzeria ambulante sur la commune le mardi de 18h à 21h à partir de la seconde semaine d'août : accepté à l'unanimité.

Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine organisées par la CCHC qui auront lieu les 19 et 20 septembre prochains ont pour thème la Haute Comté au fil de l'eau. Naturellement, la source du Planey a trouvé sa place dans ce programme. Une présentation sera assurée par Mme Leroy-Cassard de Bouligney le samedi midi, associée à un pique-nique tiré du sac. La commune d'Anjeux se charge d'équiper la source d'abris, de tables et de bancs pour faciliter le déroulement de cette visite. Une exposition d'œuvres, peintures, photos de la source sera mise en place sous les abris.

Source du Planey

Joël MONNEY a nettoyé la table de ses graffitis. Devant les difficultés des propriétaires des terrains situés sur la commune de Bouligney à s'organiser pour retirer les arbres tombés dans la source le Conseil Municipal de Bouligney sera sollicité par Anjeux pour organiser le 18 juillet une opération avec les volontaires bénévoles des deux communes concernées.

Loi NOTRe et mise en deuil des panneaux d'entrées de village

Pour réagir aux transferts de compétences imposés par la loi NOTRe l'association des Maires ruraux a lancé une opération pour la sauvegarde des libertés locales. Les panneaux d'entrée de village sont photographiés, parés d'un crêpe noir, et les clichés sont transmis aux députés.

Elagage route de Girefontaine

Des travaux d'élagages ont été menés, mais en hauteur certains tronçons restent mal dégagés. L'entreprise Potard interviendra sur les parties communales en hiver.

Manifestation du CDTE70

Joël MONNEY organise durant le week-end du 29 et 30 août une manifestation du Comité Départemental de Tourisme Equestre 70 (CDTE70) à Anjeux. Ouvert aux cavaliers, aux VTtistes et aux marcheurs, le programme complet sera présenté ultérieurement.

Barrière en forêt et travaux divers

Pascal BARTHELEMY informe le Conseil Municipal de plusieurs réparations et travaux effectués sur la commune par l'AIIS (réparation de la barrière accidentée prise en charge par l'assurance) et par l'employé communal : pont des Maix Godin, tourniquets et vasque de la grande fontaine, porte de l'ancien cimetière repeints.

Pôle des Prés fleuris

Sylvain PETITGENET revient sur les événements concernant la carte scolaire et le Pôle des Prés Fleuris de Bouligney. Suite à la parution d'un article de journal sur des bases infondées il déplore l'absence de communication avec le président de la CCHC.

Lancement de l'enquête publique pour le schéma d'assainissement

Le dossier administratif de l'assainissement touche à sa fin.

Pour le bon déroulement de l'enquête publique nous attirons l'attention de tous les habitants : les dossiers composant le document d'enquête sont à la disposition du public. Ils sont consultables en mairie durant les heures de permanences de la secrétaire ou des élus.

Les dates suivantes ont été arrêtées pour permettre au commissaire enquêteur de rencontrer à la salle communale tous les habitants souhaitant s'exprimer sur le sujet :

- 23 juillet de 14h à 16h,
- 8 août de 14h à 16h, et
- 24 août de 16h à 18h.

Séance levée à 23 h 15

INFORMATIONS DIVERSES

Congés d'été

Jérémy Mougeot, notre employé communal sera en congés les 6, 7, 19, 20 et 21 août.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 28 août.

En cas de nécessité vous pouvez contacter le maire ou ses adjoints.

Hébergement des jeunes apprentis, une nouvelle réponse pour se loger :

Plusieurs organismes se mobilisent pour organiser l'accès au logement des jeunes apprentis en Franche-Comté : mutualité sociale agricole, maison familiale rurale, fédération départementale des coopératives laitières, familles rurales, habitat-humanisme.

Pour découvrir l'ensemble du dispositif vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante : www.1apprenti2toits.com

CALENDRIER COMMUNAL

13 juillet : en soirée, repas traditionnel et bal des Pompiers animé par Aurélien Mongey à la salle communale

26 juillet : vide-greniers de l'ACCA, buvette, petite restauration dans la «petite rue » inscriptions auprès de Georges Cholley au 03 84 49 87 69 ou Michel Sebillé après 20 h au 03 84 49 49 79.

2 août : Dimanche à la ferme des Clarines, pour la 5^{ème} édition la famille Spenle et ses amis, le CASC et ses bénévoles organisent un dimanche exceptionnel de 10h à 22h avec un marché paysan, diverses animations pour petits et grands, l'après midi et toute la soirée animés par un orchestre de 6 musiciens et une chanteuse. Repas marcaire sur réservation le midi au 07 71 07 29 20, et tartes flambées sans réservation le soir.

29 et 30 août : le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Haute-Saône organise la 3^{ème} édition de la Rando pour tous (équestre-VTT-pédestre) à Anjeux du samedi 14h au dimanche de 9h à 17h. Le programme détaillé et les modalités de réservation seront communiqués ultérieurement.

Dates de l'enquête publique concernant le schéma d'assainissement :

- **Jeudi 23 juillet de 14h à 16h**, (à la salle communale pour les trois dates)
- **Samedi 8 août de 14h à 16h**,
- **Lundi 24 août de 16h à 18h**.

Les documents d'enquête qui constituent le dossier du schéma d'assainissement sont consultables en mairie durant les permanences.



Photo : Brigitte Barbero

Dix cigognes sont venues visiter notre village le 14 mai 2015.

Aperçues aux Maix Godin elles se sont également posées sur le clocher de l'église avant de reprendre leur envol.